

Paris, le 31 août 2010,

M. François BAROIN
Ministre du Budget, des
Comptes publics et de la
Réforme de l'Etat
139, rue de Bercy
75572 PARIS cedex 12

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous faire part de notre consternation concernant la mesure de hausse générale de la TVA sur les activités de distribution de services audiovisuels que semble envisager le Gouvernement en cette rentrée.

Si la France a fait l'objet au printemps dernier d'une mise en demeure par les services de la Commission européenne en vue de modifier la part de TVA à taux réduit dont bénéficient les fournisseurs d'accès à Internet dans le cadre de leur offre triple-play, nous sommes extrêmement surpris par l'ampleur, la démesure et l'impréparation de la réforme envisagée par vos services.

Force est de constater que la suppression de la TVA à taux réduit pour les activités de distribution de services audiovisuels, que ce soit par voie hertzienne, câble, ADSL ou satellite, est une décision qui irait bien au-delà des exigences communautaires et qui serait contradictoire avec l'objectif affiché par le Gouvernement de soutenir et d'accompagner le développement des offres légales.

Plus grave encore, cette réforme marquerait un coup terrible à la politique culturelle de notre pays qui avait permis depuis 30 ans et quelles que soient les majorités en place, de soutenir efficacement la création audiovisuelle et cinématographique française.

Dans ce cadre, les biens et services culturels devaient bénéficier d'un traitement particulier et d'un cadre fiscal spécifique et approprié. C'est là un acquis dont nous ne pensions pas qu'il serait remis en cause, pour ne pas dire, foulé aux pieds en France en 2010.

Si les arbitrages confirmaient cette mesure générale de hausse de la TVA, alors c'est une décision aussi anachronique que destructrice et dangereuse pour le financement de la culture que le Gouvernement aurait à assumer.

Anachronique car elle reviendrait à nier l'exception fiscale, composante essentielle et indiscutable du combat pour la diversité culturelle dont notre pays portait jusqu'alors haut les couleurs.

Destructrice également pour le financement de la culture car l'augmentation de la fiscalité des offres de télévision payante réduirait d'autant l'assiette des obligations d'investissement de ces services dans la création audiovisuelle et cinématographique ainsi que celle permettant de calculer la rémunération des

auteurs. Sans même évoquer la contribution essentielle de Canal + à la vitalité du sport français et plus particulièrement du football, nous nous devons de rappeler que par l'intermédiaire de ces obligations, Canal + a apporté, en 2009, 40 millions d'€ à la création de fictions et 165 millions d'€ au cinéma français, faisant de ce groupe audiovisuel l'un des partenaires majeurs de la création.

Dangereuse enfin car elle romprait l'équilibre existant depuis la création de Canal + en 1984 : l'Etat avait en effet décidé, en toute conformité avec les règles communautaires, de soumettre Canal + à un taux de TVA réduit de 5,5% sur ses abonnements en contrepartie du versement d'une taxe de 5,5% au compte de soutien du CNC. Au total, l'apport de Canal + et, plus largement des distributeurs de services de télévision payante, au compte de soutien du CNC est supérieur à 200 millions d'€.

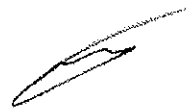
Il est évident que la négation de ce compromis historique et la nouvelle équation économique dans laquelle serait placée Canal + rendraient fragiles les engagements et obligations que le groupe a consentis dans la création audiovisuelle et cinématographique.

Même au nom de la rigueur budgétaire, il apparaîtrait totalement scandaleux que l'Etat fasse ainsi vaciller les bases d'un système de soutien à l'audiovisuel et au cinéma particulièrement efficace et unique en Europe, faisant de notre pays un exemple à suivre pour les autres cinémas nationaux et qui, par ailleurs, ne sollicitait que, de manière très marginale, les ressources budgétaires de l'Etat.

Nous ne pourrions qu'y lire un désintérêt total du Gouvernement pour la culture, l'audiovisuel et le cinéma, prenant en outre le contre-pied des récents discours et engagements du Président de la République à protéger la culture, à développer la création et à soutenir la constitution de groupes audiovisuels français puissants.

Aussi, j'espère que le Gouvernement aura la sagesse de revenir sur cette proposition qui constituerait un impôt inique sur la création et qui affaiblirait l'ensemble du paysage audiovisuel français.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Pascal ROGARD